



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/2
A/HRC/AC/2008/1/2
3 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Comité consultatif
Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF
SUR SA PREMIÈRE SESSION**

Genève, 4-15 août 2008

Rapporteur: Emmanuel DECAUX

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF À SA PREMIÈRE SESSION.....		5
1/1. Groupe de rédaction sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme: programme de travail.....		5
1/2. Promotion d'un ordre international démocratique et équitable		13
1/3. Personnes disparues		14
1/4. Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies.....		14
1/5. Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille		15
1/6. Réfugiés de la faim: bons offices du Conseil des droits de l'homme et du Secrétaire général		15
1/7. Réalisation du droit à l'alimentation dans les camps de réfugiés des Nations Unies.....		16
1/8. Groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation: programme de travail.....		17
1/9. Comptes rendus analytiques officiels		18
1/10. Publication des études achevées par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme		19
1/11. Nouveaux organes créés par le Conseil des droits de l'homme.....		19
1/12. Le droit des peuples à l'autodétermination.....		19
1/13. Études de la Sous-Commission.....		20
II. ÉLECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1 – 33	28
A. Ouverture et durée de la session	1 – 2	28
B. Composition du Comité consultatif	3	28
C. Participants.....	4	28
D. Réunions et documentation.....	5	28

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
E. Élection du Bureau	6 – 8	29
F. Adoption de l'ordre du jour	9 – 13	29
G. Organisation des travaux et conduite des débats	14 – 33	30
III. DEMANDES SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉCOULANT DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME	34 – 82	33
A. Éducation et formation aux droits de l'homme	35 – 43	33
B. Droit à l'alimentation.....	44 – 61	34
C. Droits fondamentaux des femmes	62 – 65	35
D. Promotion d'un ordre international démocratique équitable.....	66 – 70	36
E. Personnes disparues	71 – 75	36
F. Droits fondamentaux des personnes handicapées.....	76 – 77	37
G. Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille	78 – 82	37
IV. MISE EN ŒUVRE DES SECTIONS III ET IV DE L'ANNEXE À LA RÉOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EN DATE DU 18 JUIN 2007	83 – 110	38
A. Règlement intérieur et méthodes de travail	84 – 90	38
B. Statut des études dont la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme serait chargée.....	91 – 99	38
C. Ordre du jour et programme de travail annuel y compris les nouvelles priorités	100 – 109	39
D. Nomination des membres du Groupe de travail des communications.....	110	40
V. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SUR SA PREMIÈRE SESSION	111 – 114	41

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Annexes		
I. Ordre du jour		42
II. Liste des orateurs.....		43
III. Incidences administratives et incidences sur le budget-programme des recommandations adoptées par le Comité consultatif à sa première session		49

I. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF À SA PREMIÈRE SESSION

1/1. Groupe de rédaction sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme: programme de travail

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Accueillant avec satisfaction la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 6/10, intitulée «Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme», par laquelle il a prié le Comité consultatif d'élaborer un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, qui serait présenté au Conseil pour examen,

Constatant qu'à cette fin, le Comité consultatif a été prié de solliciter les vues et les contributions des États Membres, des organisations internationales et régionales pertinentes, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, concernant le fond de la déclaration et de prendre en considération les instruments pertinents existants,

Constatant également que le Comité consultatif a été prié de présenter au Conseil, à sa session de mars 2009, un rapport intérimaire contenant les éléments du projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme,

Rappelant la résolution 59/113 de l'Assemblée générale du 14 juillet 2005 sur le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme,

1. *A chargé* un groupe de rédaction d'entreprendre des travaux préparatoires à soumettre pour examen au Comité consultatif;

2. *A désigné* comme membres du groupe de rédaction les membres du Comité consultatif dont le nom suit: M. Emmanuel Decaux, M. Héctor Felipe Fix Fierro, M. Vladimir Kartashkin, M^{me} Purificacion V. Quisumbing et M^{me} Halima Embarek Warzazi;

3. *Note* que le groupe de rédaction a élu M^{me} Warzazi à la présidence et M. Decaux comme Rapporteur du groupe de rédaction;

4. *Note également* que le groupe de rédaction a tenu cinq réunions, dont un échange de vues avec diverses parties prenantes, en particulier des organisations non gouvernementales intéressées, durant la première session du Comité consultatif;

5. *Accueille avec satisfaction* le document élaboré par le groupe de rédaction, joint en annexe à la présente recommandation, qui contient les éléments du cadre conceptuel pour la suite des travaux et des consultations;

6. *Engage* le groupe de rédaction à poursuivre ses travaux préparatoires en vue de soumettre de nouveaux éléments au Comité consultatif à sa prochaine session;

7. *Prie* le Secrétariat de fournir toute l'assistance requise pour faciliter les activités du groupe de rédaction, en particulier pour diffuser les questionnaires adressés aux diverses parties prenantes, et de mettre à disposition, sur le site Web du Comité consultatif, toutes les informations utiles sur les travaux en cours du groupe.

Annexe

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CONSULTATIF

**GROUPE DE RÉDACTION SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
AUX DROITS DE L'HOMME**

**Éléments du cadre conceptuel pour la suite des travaux et des consultations
au titre de la résolution 6/10 du Conseil des droits de l'homme**

12 août 2008

Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

I. CONSULTATIONS

Réunion avec l'UNESCO:

- À conduire par le Rapporteur

Consultations avec:

- Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies
- Les parties prenantes (organisations internationales, organisations régionales, ONG, organisations de la société civile...)
- Des cibles particulières:
 - Institutions nationales des droits de l'homme
 - Chaires UNESCO, universités, «sciences pédagogiques»
 - Syndicats d'enseignants/éducateurs
 - Union interparlementaire (UIP)
 - Réseaux de juristes

Questions:

- Bonnes pratiques, difficultés, lacunes
- Outils de communication novateurs, créatifs et pratiques
- Efficacité des Décennies et du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Moyens:

- Questionnaire(s)
- Site Web sur l'Extranet du HCDH

II. ÉLÉMENTS: cadre conceptuel

Une déclaration qui contribuera au changement.

A. *Orientations générales*

1. Base juridique: Charte des Nations Unies et Déclaration universelle, Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et tous les instruments pertinents d'organisations internationales et régionales.
2. Déclarations de l'UNESCO^a (droit non contraignant)
3. Obligations internationales (droit contraignant)
 - Éducation, conformément à l'article 26, paragraphe 1, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et efficacité: objectifs du Millénaire pour le développement
 - Éducation aux droits de l'homme comme droit de la personne, conformément à l'article 26, paragraphe 2, de la Déclaration universelle des droits de l'homme
 - Nature des obligations: promouvoir, respecter, protéger, réaliser
 - Débiteurs des obligations: organisations internationales, États, acteurs non étatiques: établissements universitaires, médias, entreprises, etc.
 - Objectifs: éducation, formation, information, sensibilisation, apprentissage
4. Renforcement des obligations étatiques
 - Obligations universelles (à préciser)
 - Obligation de prendre dûment en considération les situations économiques, sociales et culturelles
5. Vision
 - Éducation aux droits de l'homme pour tous, éducation tout au long de la vie (processus permanent)
 - Spécificité de l'éducation aux droits de l'homme, utilisant le droit comme un outil
 - Éducation aux droits de l'homme, droits de l'homme dans l'éducation

^a En particulier, recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974).

- Fond et approche: la matière, mais aussi la manière
- Intégration, souci de l'égalité des sexes, non-discrimination
- Participation active
- Autonomisation
- Coopération, dimension internationale
- Évaluation

6. Contexte, conditions préalables

- Groupes vulnérables, personnes handicapées, situations d'illettrisme et d'analphabétisme
- Société démocratique, pluralisme, tolérance et ouverture, respect de tous les droits de l'homme
- Libertés universitaires, enseignants et défenseurs des droits de l'homme

7. Suivi de la Déclaration

B. Paramètres

1. Composantes

- Programme: l'éducation aux droits de l'homme comme matière obligatoire
- Organisation du système scolaire
- Violence à l'école
- Débiteurs des obligations
- Bénéficiaires
- Formation des formateurs (éducation et formation à tous les niveaux d'enseignement)
- Approche multidisciplinaire

2. Phases

- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire

- Enseignement supérieur/enseignement universitaire: juristes, non-juristes, médecins, scientifiques, etc.
- Enseignement professionnel:
 - Appareil judiciaire, administration, forces de l'ordre, militaires, etc.
 - Entreprises, secteur privé
- Formation continue (y compris enseignement pour adultes)
- Éducation extrascolaire et autres formes d'éducation («éducation populaire»)
- Médias

3. Contenu

- Droits substantiels, mécanismes de protection
- Programmes établis en fonction des âges et des groupes cibles
- Principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (par exemple: Convention relative aux droits de l'enfant)
- Droit international humanitaire et droit pénal international
- Conventions internationales du travail
- Instruments de l'UNESCO et autres instruments internationaux et régionaux
- Paix et solidarité internationale, générations futures

4. Moyens d'action

- Conférences, livres et autres publications
- Traduction des plus importants matériels relatifs aux droits de l'homme
- Programmes d'été et autres cours
- Cyberapprentissage, nouvelles technologies
- Autres méthodes pédagogiques (théâtre, bandes dessinées, films) ou autres formes de présentation culturelle (cf. peuples autochtones)
- Médias, radio, campagnes de publicité («Connais tes droits»)...
- Expositions, musées

III. DOCUMENTATION

a) Nations Unies

Résolutions du Conseil des droits de l'homme et d'autres organes

- Résolution 6/10 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme»
- Résolution 6/24 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme»
- Résolution 6/9 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme»
- Résolution 62/171 de l'Assemblée générale intitulée «Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme»
- Résolution 2006/19 de la Sous-Commission intitulée «Programme mondial pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme»

Autres résolutions des Nations Unies et instruments pertinents pour l'éducation aux droits de l'homme

Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

- Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme: introduction (site Web du HCDH)
- Plan d'action (publication du HCDH)
- Rapport 2008 de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/9/4)
- Rapport 2007 de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/4/85)
- Résumé des initiatives nationales entreprises dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (site Web du HCDH)

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

- Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme: introduction (page Web du HCDH)
- Plan d'action (A/51/506/Add.1)

- Résumé des initiatives nationales prises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (site Web du HCDH)
- Étude sur le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/2003/101)
- Rapport sur les succès et les échecs de la Décennie et sur les activités futures des Nations Unies dans ce domaine (E/CN.4/2004/93)
- Évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie, 2000
 1. Questionnaire adressé aux gouvernements (évaluation à mi-parcours, 2000)
 2. Questionnaire adressé aux ONG (évaluation à mi-parcours, 2000)
 3. Questionnaire adressé aux organisations intergouvernementales (évaluation à mi-parcours, 2000)

The right to Human Rights Education (publication du HCDH)

- b) UNESCO – à compléter avec la documentation reçue
- c) OIT – à compléter avec la documentation reçue
- d) UNICEF et autres institutions concernées – à compléter avec la documentation reçue

15^e séance
14 août 2008

1/2. Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

Rappelant la résolution 8/5 du Conseil des droits de l'homme en date du 18 juin 2008, intitulée «Promotion d'un ordre international démocratique et équitable», et considérant l'ampleur des questions visées par le Conseil dans la résolution 8/5 et les diverses opinions et interprétations exprimées, le Comité consultatif poursuivra ses délibérations à ce sujet à sa prochaine session, notamment en se référant aux travaux déjà effectués par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et tous autres mécanismes compétents dans le domaine des droits de l'homme.

15^e séance
14 août 2008

1/3. Personnes disparues

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 7/28 du 28 mars 2008 du Conseil des droits de l'homme, intitulée «Personnes disparues», dans laquelle le Conseil a décidé de tenir une réunion-débat sur la question des personnes disparues lors de sa neuvième session et d'inviter à y participer des experts du Comité international de la Croix-Rouge, des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations internationales, et a prié le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de préparer un résumé de la réunion-débat, en vue de charger le Comité consultatif, au cours de la même session, de réaliser une étude sur les meilleures pratiques en la matière,

Tenant compte des discussions préliminaires qu'il a tenues à sa première session,

Notant combien il est important de désigner un membre du Comité consultatif pour suivre attentivement la réunion-débat et soulignant qu'il n'y aura pas à prévoir de ressources financières à cette fin,

Confie à M. Latif Hüseyinov et à M. Ansar Burney, qui seront associés à la réalisation de l'étude, la tâche consistant à participer à la réunion-débat et à lui en rendre compte à sa prochaine session, et recommande au Président du Conseil des droits de l'homme d'adresser à MM. Hüseyinov et Burney une invitation à prendre part à la réunion-débat du Conseil, qui aura lieu en septembre 2008.

*15^e séance
14 août 2008*

1/4. Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme dans laquelle celui-ci priait le Comité consultatif d'intégrer régulièrement et systématiquement une perspective sexospécifique dans l'exercice de ses mandats, y compris lors de l'examen des points communs entre les formes multiples de discrimination à l'égard des femmes, et de faire figurer dans ses rapports des informations sur les droits fondamentaux des femmes et des filles,

Prenant en compte la résolution 5/1 du Conseil dans laquelle celui-ci soulignait que les avis du Comité consultatif devraient être orientés vers la mise en œuvre,

1. *Prie* M. Ansar Burney, M^{me} Chinsung Chung, M^{me} Purificacion V. Quisumbing, M. Shigeki Sakamoto et M^{me} Mona Zulficar d'élaborer pour la prochaine session du Comité consultatif un ensemble de projets de directives sur les moyens de concrétiser la prise en compte des questions relatives aux femmes, y compris la mise en place de mécanismes orientés vers l'action qui faciliteraient l'exécution des mandats du Comité;

2. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme d'autoriser M. Burney, M^{me} Chung, M^{me} Quisumbing, M. Sakamoto et M^{me} Zulficar à définir des propositions d'action concrète dans des domaines précis, des procédures spéciales ou des mesures complémentaires pour renforcer l'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

15^e séance
14 août 2008

1/5. Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 8/13 du Conseil des droits de l'homme, du 18 juin 2008, intitulée «Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille»,

Tenant compte du débat mené à sa première session,

Désigne M. Shigeki Sakamoto pour exécuter les tâches suivantes: a) assurer le suivi des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et notamment assister à la réunion que celui-ci organisera, si des crédits extrabudgétaires sont disponibles, pour permettre un échange de vues entre les parties concernées; b) examiner les rapports transmis par le Haut-Commissariat contenant des informations sur les mesures prises par les gouvernements pour éliminer la discrimination liée à la lèpre; et c) élaborer un projet de principes et directives pour l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille, qui sera revu par le Comité consultatif à sa prochaine session en janvier 2009 et soumis à l'attention du Conseil des droits de l'homme au plus tard en septembre 2009.

15^e séance
14 août 2008

1/6. Réfugiés de la faim: bons offices du Conseil des droits de l'homme et du Secrétaire général

1. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme note que durant sa première session, tenue du 4 au 15 août 2008, et dans le cadre de ses travaux préliminaires au titre de la résolution 7/14 du Conseil des droits de l'homme, il a pris connaissance du drame des réfugiés de la faim sur plusieurs continents.

2. Le Comité consultatif est préoccupé par la situation des réfugiés de la faim qui, en fuyant leur pays frappé par la famine, mettent en danger leur vie pour ensuite se trouver refoulés par les pays d'arrivée sans même que leur cas soit examiné.

3. D'autres réfugiés de la faim, refoulés de pays voisins, risquent, lors de leur retour forcé dans leur pays d'origine, des persécutions politiques en raison de leur fuite.

4. En conséquence, le Comité consultatif suggère au Conseil et au Secrétaire général de déployer leurs bons offices afin de garantir dans de telles situations le droit au non-refoulement aux réfugiés de la faim.

15^e séance
14 août 2008

1/7. Réalisation du droit à l'alimentation dans les camps de réfugiés des Nations Unies

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant que, durant sa première session tenue à Genève du 4 au 15 août 2008, il a établi un groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation conformément à la résolution 7/14 du Conseil des droits de l'homme, et que ce groupe de rédaction doit préparer des recommandations pertinentes pour sa session de janvier 2009,

Ayant à l'esprit que les auditions préliminaires menées par le Comité consultatif et le groupe de rédaction durant la première session ont révélé que de nombreux réfugiés et personnes déplacées dans de nombreux camps gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés étaient gravement et en permanence sous-alimentés,

Considérant que dans certains camps plus de 80 % de tous les enfants âgés de moins de 10 ans souffrent d'anémie et sont, par exemple, incapables de suivre les programmes scolaires du Haut-Commissariat,

Profondément préoccupé à l'idée que cette situation dramatique est due principalement à l'insuffisance de contributions volontaires versées au Haut-Commissariat par les États Membres de l'ONU,

Constatant que la non-assistance aux personnes souffrant de sous-alimentation et de faim signifie une violation du droit à l'alimentation,

Rappelant les obligations territoriales et extraterritoriales des États de respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation tel qu'il est défini dans l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et précisé dans l'Observation générale n° 12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels,

Suggère au Conseil de lancer, à sa prochaine session, un appel urgent aux États Membres afin qu'ils augmentent, significativement et dans les délais les plus brefs possibles, les contributions volontaires afin de permettre au Haut-Commissariat de remplir son mandat.

15^e séance
14 août 2008

1/8. Groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation: programme de travail

1. Rappelant la résolution 7/14 par laquelle le Conseil des droits de l'homme a demandé au Comité consultatif d'examiner des recommandations envisageables pour approbation par le Conseil sur d'éventuelles nouvelles mesures propres à renforcer la réalisation du droit à l'alimentation, en ayant à l'esprit qu'il importe en priorité de promouvoir la mise en œuvre des normes existantes, le Comité consultatif, à sa première session, tenue du 4 au 15 août 2008, s'est penché sur la question du droit à l'alimentation et a constitué un groupe de rédaction composé d'experts de chaque groupe régional: M. José Antonio Bengoa Cabello, M^{me} Chung Chinsung, M. Latif Hüseyinov, M. Jean Ziegler et M^{me} Mona Zulficar. Au cours de ses travaux, le groupe de rédaction s'est entretenu avec des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

2. Le groupe de rédaction propose que son rapport au Conseil soit conçu selon le plan suivant:

a) Le droit à l'alimentation et la crise alimentaire actuelle:

i) La crise alimentaire actuelle:

- Hausse des prix des denrées alimentaires;
- Amplification de la pauvreté;

ii) Causes, notamment:

- Spéculation;
- Transformation de cultures en biocarburant;
- Subventions à l'exportation de produits agricoles;
- Hausse des prix du pétrole;
- Progression de la demande de denrées alimentaires;
- Mesures d'ordre financier prises par certaines institutions financières internationales (comme le Fonds monétaire international);

iii) Conséquences:

- Pays en danger;
- Réfugiés poussés par la famine;
- Famine dans des camps de réfugiés;
- Conséquences défavorables sur la situation des paysans;

- b) Obligations des États;
- c) Recommandations sur les mesures à prendre.

3. Le groupe de rédaction pense qu'il est nécessaire d'établir deux nouvelles études sur la question et recommande au Conseil de le charger des préparatifs de ces études, à savoir:

a) La crise alimentaire actuelle, le droit à l'alimentation et les réfugiés poussés par la famine: définition et état de la question;

b) La crise alimentaire actuelle, le droit à l'alimentation et les droits des paysans.

4. Le groupe de rédaction propose à cette fin le calendrier suivant:

a) Le groupe de rédaction élaborera le projet de rapport susmentionné entre le mois d'août et le mois de décembre 2008;

b) Le groupe de rédaction propose de se réunir pour examiner le projet de rapport pendant les deux jours précédant la prochaine session du Comité consultatif, prévue en janvier 2009;

c) Le Comité consultatif, lors de la reprise de la session susmentionnée, examinera le projet de rapport présenté par le groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation.

5. Le Comité consultatif recommande au Conseil d'approuver à sa prochaine session l'établissement des études sur les réfugiés poussés par la famine et les droits des paysans, comme recommandé ci-dessus, afin que le Comité consultatif puisse ensuite désigner des experts chargés des études en question et fixer le calendrier de leur élaboration.

6. Le Comité consultatif recommande également au Conseil d'affecter les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes à la réunion que le groupe de rédaction tiendra deux jours avant la prochaine session du Comité consultatif.

*15^e séance
14 août 2008*

1/9. Comptes rendus analytiques officiels

À sa 16^e séance plénière, tenue le 15 août 2008, le Comité consultatif, tenant compte de l'expérience acquise lors de la première partie de la première session, a recommandé au Conseil des droits de l'homme de prier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de prendre les dispositions nécessaires pour faire établir des comptes rendus analytiques officiels de toutes les séances plénières de son comité consultatif. Il a également recommandé que ses travaux soient diffusés en ligne afin de les rendre plus accessibles au grand public.

*16^e séance
15 août 2008*

1/10. Publication des études achevées par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Prenant note de l'intérêt public évident de la part des États, de la société civile et de la communauté académique pour que le savoir analytique et théorique riche et varié développé par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme soit rendu accessible,

Recommande au Conseil des droits de l'homme d'autoriser que tous les rapports et documents de travail qui ont été achevés et soumis au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en application des résolutions et décisions de la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session soient publiés comme documents des Nations Unies et transmis au Conseil.

*16^e séance
15 août 2008*

1/11. Nouveaux organes créés par le Conseil des droits de l'homme

À sa 16^e séance plénière, tenue le 15 août 2008, le Comité consultatif a chargé deux de ses membres, M. José Bengoa et M^{me} Purificacion Valera Quisumbing, de suivre les travaux du Forum social et de lui rendre compte, à sa prochaine session en janvier 2009, des questions intéressant ses travaux. Il a aussi chargé deux autres membres, M^{me} Mona Zulficar et M. Miguel Alfonso Martinez, de suivre les travaux du Forum sur les questions relatives aux minorités et du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, respectivement, et de lui rendre compte à sa prochaine session des questions intéressant ses travaux.

*16^e séance
15 août 2008*

1/12. Le droit des peuples à l'autodétermination

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant le paragraphe 77 de la section III de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, dans lequel celui-ci a précisé que le Comité consultatif pourrait faire des propositions de recherche dans la limite du champ d'activité fixé par le Conseil,

Rappelant la résolution 62/144 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2007 sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination, dans laquelle l'Assemblée a prié le Conseil de continuer à prêter une attention particulière à la violation des droits de l'homme, notamment du droit à l'autodétermination,

Tenant compte des différentes vues exprimées par un grand nombre de participants sur les questions diverses et complexes qui sont liées au contenu et à la réalisation du droit à l'autodétermination de tous les peuples, y compris les peuples autochtones,

N'étudiera cette question que si le Conseil des droits de l'homme lui adresse une demande dans ce sens.

16^e séance
15 août 2008

1/13. Études de la Sous-Commission

1. Le Président du Conseil des droits de l'homme a déclaré, lors de l'inauguration de la première session du Comité consultatif du Conseil, que la Sous-Commission avait laissé un nombre important d'études aux statuts différents, certaines étant considérées comme terminées par les experts de la Sous-Commission et d'autres comme «en cours d'établissement» au moment où cet organe avait cessé d'exister en 2006. Il a ajouté que toutes ces études avaient été incorporées dans le rapport final de la Sous-Commission transmis au Conseil en 2006. Le Conseil n'ayant pas examiné cette question à l'occasion de l'adoption de la résolution 5/1, le statut des études ou documents qui y étaient mentionnés mais qui n'avaient pas fait l'objet d'une décision du Conseil était resté incertain. Le Président du Conseil a estimé que les propositions du Comité consultatif pourraient aider grandement à déterminer comment le Conseil devait gérer l'héritage de l'organe auquel le Comité avait succédé, à savoir la Sous-Commission.

2. À la même occasion, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme par intérim a déclaré aux membres du Comité qu'il leur appartenait désormais, en tant que membres de ce nouvel organe des droits de l'homme, de faire au Conseil des propositions concernant les études et les mandats de la Sous-Commission en suspens qui devraient être achevés ou menés à bien dans le cadre des activités futures du Comité.

3. À la lumière des déclarations susmentionnées, et tenant compte du paragraphe 77 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif suggère au Conseil d'examiner, en vue de prendre éventuellement les décisions qu'il jugera opportunes quant à la suite à donner à l'ensemble des études entreprises par la Sous-Commission dont le statut attend d'être fixé par le Conseil (voir annexe), les études qui portent notamment sur les questions suivantes:

- a) La discrimination dans le système de justice pénale;
- b) La corruption et ses conséquences pour le plein exercice des droits de l'homme;
- c) La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance;
- d) Le rôle des États dans la protection des droits de l'homme eu égard aux activités des sociétés transnationales et autres entreprises.

4. Le Comité consultatif compte parmi ses membres des experts ayant des compétences reconnues dans les domaines sur lesquels portent les études énumérées dans l'annexe ci-après.

16^e séance
15 août 2008

Annexe

[Extrait de l'appendice à la décision 2006/112 de la Sous-Commission]

Liste des études et rapports en cours

A. Études et rapports en cours présentés ou devant être présentés par des rapporteurs spéciaux à la Sous-Commission en 2006 en vertu d'une décision des organes délibérants

Titre et point de l'ordre du jour	Rapporteur spécial	Textes portant autorisation des travaux (mandat créé en/par et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question)	Date de la présentation initiale	Date de la présentation finale	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
1. Rapport intérimaire sur l'étude de la discrimination dans le système de justice pénale (point 3) (E/CN.4/Sub.2/2005/7)	M ^{me} Leïla Zerrougui* (Algérie) <i>* M^{me} Zerrougui n'est plus membre de la Sous-Commission.</i>	Décision 2003/108 de la Commission; résolutions 2004/24 et 2005/5 de la Sous-Commission	Cinquante-cinquième session (2003)	Cinquante-huitième session (2006)	Le rapport final n'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.
2. Rapport préliminaire sur la difficulté d'établir la responsabilité ou la culpabilité en matière de violences sexuelles (point 3) (A/HRC/Sub.1/58/CRP.9)	M ^{me} Lalaina Rakotoarisoa (Madagascar)	Résolutions 2004/29 et 2005/3 de la Sous-Commission; décision 2005/108 de la Commission	Cinquante-huitième session (2006)	Soixantième session (2008)	En raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil, le rapport a été soumis en retard et distribué comme document de séance (en français seulement).
3. Deuxième rapport intérimaire sur la corruption et ses conséquences pour le plein exercice des droits de l'homme (point 4) (A/HRC/Sub.1/58/CRP.10)	M ^{me} Christy Ezim Mbonu* (Nigéria) <i>* M^{me} Mbonu est membre suppléant de la Sous-Commission.</i>	Décisions 2004/106 et 2005/104 de la Commission; résolution 2005/16 de la Sous-Commission	Cinquante-sixième session (2004)	Cinquante-huitième session (2006)	En raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil, le rapport a été soumis en retard et distribué comme document de séance (en anglais seulement).

Titre et point de l'ordre du jour	Rapporteur spécial	Textes portant autorisation des travaux (mandat créé en/par et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question)	Date de la présentation initiale	Date de la présentation finale	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
4. Rapport préliminaire sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (point 4) (E/CN.4/Sub.2/2005/19 et Corr.1 et 2)	M. Marc Bossuyt (Belgique)	Décision 2005/105 de la Commission et résolutions 2004/5 et 2005/7 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)	Cinquante-neuvième session (2007)	Le rapport intérimaire n'a pas été soumis à la Sous-Commission en 2006.
5. Rapport intérimaire sur la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (point 5) (A/HRC/Sub.1/58/CRP.2)	M ^{me} Chin-Sung Chung (République de Corée) et M. Yozo Yokota (Japon)	Décision 2005/109 de la Commission et résolutions 2004/17 et 2005/22 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)	Cinquante-neuvième session (2007)	En raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil, le rapport a été soumis en retard et distribué comme document de séance (en anglais seulement).
6. Rapport intérimaire sur les droits de l'homme et le génome humain (point 6) (E/CN.4/Sub.2/2005/38)	M ^{me} Antoanella-Iulia Motoc (Roumanie)	Décision 2004/120 de la Commission, résolution 2003/4 et décisions 2004/112 et 2005/111 de la Sous-Commission	Cinquante-sixième session (2004)	Cinquante-huitième session (2006)	Le rapport final n'a pas été soumis à la Sous-Commission en 2006 en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.

**B. Documents de travail en cours et autres documents sans incidences financières
présentés ou devant être présentés à la Sous-Commission en 2006**

Titre et point de l'ordre du jour	Rapporteur spécial	Textes portant autorisation des travaux et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question	Date de la présentation initiale	Date de la présentation finale	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
1. Document de travail détaillé contenant des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la Sous-Commission (point 1)	M. Emmanuel Decaux (France)	Décision 2004/121 et résolution 2005/32 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)	Cinquante-huitième session (2006)	Étant donné l'adoption de la décision 1/102 du Conseil des droits de l'homme, le rapport n'a pas été soumis.
2. Document de travail sur la responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix (point 3)	M ^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Décision 2002/104 et résolution 2005/14 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)* <i>* Conformément à la décision 2002/104, le document de travail devait être initialement soumis lors de la cinquante-cinquième session.</i>	Cinquante-septième session (2005)	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.3 (anglais seulement).
3. Document de travail sur les droits de l'homme et la souveraineté de l'État (point 3)	M. Vladimir Kartashkin (Fédération de Russie)	Décision 2005/105 de la Sous-Commission		Cinquante-huitième session (2006)	Soumis et publié sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/7.
4. Document de travail sur le droit au développement (point 4)	M ^{me} Florizelle O'Connor (Jamaïque)	Résolutions 2003/83 et 2005/4 de la Commission et décision 2004/104 de la Sous-Commission; résolution 2005/17 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)	Cinquante-huitième session (2006)	N'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.
5. Document de travail sur le rôle des États dans la protection des droits de l'homme eu égard aux activités des sociétés transnationales et autres entreprises (point 4)	M. Gáspár Bíró (Hongrie)	Résolution 2005/6 de la Sous-Commission		Cinquante-huitième session (2006)	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.12 (anglais/français seulement).

Titre et point de l'ordre du jour	Rapporteur spécial	Textes portant autorisation des travaux et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question	Date de la présentation initiale	Date de la présentation finale	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
6. Document de travail sur les accords économiques bilatéraux et multilatéraux et leur impact sur les droits de l'homme des bénéficiaires (point 4)	M ^{me} Chin-Sung Chung (République de Corée) et M ^{me} Florizelle O'Connor (Jamaïque)	Résolution 2005/6 de la Sous-Commission		Cinquante-huitième session (2006)	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.8 (anglais seulement).
7. Document de travail sur la discrimination à l'encontre des personnes affectées par la lèpre et de leur famille (point 5)	M. Yozo Yokota (Japon)	Résolutions 2004/12 et 2005/24 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)		Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.7 (anglais seulement).
8. Document de travail sur la faisabilité d'une étude des aspects de la prostitution touchant les droits de l'homme (point 6)	M. Ibrahim Salama (Égypte)	Résolution 2005/29 de la Sous-Commission		Cinquante-huitième session (2006)	N'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.
9. Deuxième document de travail élargi sur le plan actualisé de projet de principes et de directives concernant les droits de l'homme et le terrorisme (point 6)	M ^{me} Kalliopi Koufa (Grèce)	Décision 2004/109 et résolutions 2003/15 et 2005/31 de la Sous-Commission	Cinquante-sixième session (2005)	Cinquante-huitième session (2006)	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/30 [note: premier document de travail soumis en 2004].
10. Document de travail élargi sur les droits de l'homme et les acteurs non étatiques (point 6)	M. Gáspár Bíró (Hongrie), M ^{me} Antoanella-Iulia Motoc (Roumanie), M. David Rivkin (États-Unis d'Amérique) et M. Ibrahim Salama (Égypte)	Décisions 2004/114 et 2005/112 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)	Cinquante-huitième session (2006)	N'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.
11. Rapport relatif au projet de directives pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement (point 4)	M. El-Hadji Guissé (Sénégal)	Décision 2004/107 de la Sous-Commission	Cinquante-septième session (2005)	Cinquante-septième session (2005)	Soumis en 2005 sous la cote E/CN.4/Sub.2/2005/25.

C. Documents de travail établis ou dont l'établissement a été demandé pour les groupes de travail de la Sous-Commission en 2006

Titre et point de l'ordre du jour	Confié à	Textes portant autorisation des travaux et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question	Groupes de travail	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
1. Document de travail sur les circonstances dans lesquelles les civils perdent l'immunité d'attaque dont ils jouissent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	M ^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Décision 2005/108 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur l'administration de la justice	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.5 (anglais seulement).
2. Document de travail sur les mesures destinées à prévenir les violations dans les cas où le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme sont tous deux applicables	M. Ibrahim Salama (Égypte)	Décision 2005/108 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur l'administration de la justice	N'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.
3. Document de travail sur la question des amnisties, de l'impunité et de la responsabilité en cas de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	M. Yozo Yokota (Japon)	Décision 2005/108 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur l'administration de la justice	En raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil, le rapport a été soumis en retard et distribué comme document de séance (en anglais seulement).
4. Document de travail sur la justice transitionnelle et les mécanismes d'enquête pour la vérité et la réconciliation, et en particulier sur les expériences menées en Amérique latine	M. Janio Iván Tuñón-Veilles (Panama)	Décision 2005/109 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur l'administration de la justice	N'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission au Conseil.

Titre et point de l'ordre du jour	Confié à	Textes portant autorisation des travaux et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question	Groupes de travail	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
5. Document de travail sur la mise en œuvre dans la pratique du droit à un recours effectif contre les violations des droits de l'homme	M ^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Mohamed Habib Cherif (Tunisie)	Décision 2005/106 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur l'administration de la justice	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.4 (anglais seulement).
6. Document de travail sur le thème «Les défis de la participation des femmes dans les politiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté»	M ^{me} Chin-Sung Chung (République de Corée)	Résolution 2005/8 de la Sous-Commission	Forum social	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/SF.3.
7. Document de travail supplémentaire sur la question des peuples autochtones et la prévention et le règlement des conflits	M ^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Résolutions 2004/15 et 2005/23 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur les populations autochtones	N'a pas été soumis en raison de l'incertitude liée à la période de transition de la Commission.
8. Document de travail sur l'examen du projet de principes et directives pour la protection du patrimoine des peuples autochtones	M. Yozo Yokota (Japon) et le Conseil saami	Résolutions 2003/29 et 2004/15 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur les populations autochtones	Soumis et publié sous la cote E/CN.4/Sub.2/AC.4/2006/5.
9. Document de travail sur la situation des droits de l'homme des peuples autochtones dans les États et autres territoires menacés de disparition pour des raisons environnementales	M ^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Décision 2004/122 de la Commission et résolutions 2003/29, 2004/10, 2004/15 et 2005/20 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur les populations autochtones	Soumis et publié sous la cote E/CN.4/Sub.2/AC.4/2006/CRP.2 (anglais seulement).

Titre et point de l'ordre du jour	Confié à	Textes portant autorisation des travaux et dernière(s) résolution(s)/décision(s) sur la question	Groupes de travail	État d'avancement à la cinquante-huitième session (2006)
10. Document de travail sur la coopération judiciaire internationale	M ^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Résolution 2005/31 de la Sous-Commission	Groupe de travail chargé d'élaborer des principes et directives détaillés, assortis du commentaire correspondant, concernant la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme (Groupe de travail sur le terrorisme)	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.6 (anglais seulement).
11. Document de travail sur les droits des victimes d'actes terroristes	M. Emmanuel Decaux (France)	Résolution 2005/31 de la Sous-Commission	Groupe de travail sur le terrorisme	Soumis et publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/CRP.11 (français seulement).

D. Études et rapports qu'il était recommandé à la Commission des droits de l'homme d'approuver en 2005

Titre et point de l'ordre du jour	Membre de la Sous-Commission qui sera nommé Rapporteur spécial	Texte portant autorisation des travaux	Date de la présentation initiale	Date de la présentation finale	Remarques
1. Les droits économiques, sociaux et culturels dans les programmes de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (point 6)	M. Gudmundur Alfredsson (Islande) et M. Ibrahim Salama (Égypte)	Résolution 2005/25 de la Sous-Commission	Cinquante-huitième session (2006)		

II. ÉLECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, créé en application de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, a tenu sa première session à l'Office des Nations Unies à Genève du 4 au 15 août 2008. La session a été ouverte par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme par intérim, M^{me} Kyung-wha Kang.
2. Le Président du Conseil des droits de l'homme, M. Martin Uhomoibhi, a pris la parole devant le Comité consultatif à sa 1^{re} séance, le 4 août 2008.

B. Composition du Comité consultatif

3. Conformément à la résolution 5/1 et à la décision 6/102 du Conseil, 18 membres du Comité consultatif ont été élus à la septième session du Conseil, le 26 mars 2008. Ont été élus (l'année entre parenthèses est celle où expire leur mandat): M. Miguel Alfonso Martínez (Cuba, 2009); M. José Antonio Bengoa Cabello (Chili, 2010); M. Ansar Ahmed Burney (Pakistan, 2011); M. Chen Shiqiu (Chine, 2009); M^{me} Chung Chinsung (République de Corée, 2010); M. Emmanuel Decaux (France, 2011); M. Héctor Felipe Fix Fierro (Mexique, 2011); M. Wolfgang Stefan Heinz (Allemagne, 2010); M. Latif Hüseyinov (Azerbaïdjan, 2011); M. Baba Kura Kaigama (Nigéria, 2011); M. Vladimir Kartashkin (Fédération de Russie, 2010); M. Bernard Andrews Nyamwaya Mudho (Kenya, 2010); M^{me} Purificacion V. Quisumbing (Philippines, 2011); M. Shigeki Sakamoto (Japon, 2010); M. Dheerujall Seetulsingh (Maurice, 2011); M^{me} Halima Embarek Warzazi (Maroc, 2009); M. Jean Ziegler (Suisse, 2009) et M^{me} Mona Zulficar (Égypte, 2010).

C. Participants

4. Ont participé à la session les membres du Comité consultatif, des observateurs d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs d'États non membres et d'organisations intergouvernementales, d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales. Deux membres du Comité consultatif, M. Mudho et M. Seetulsingh, ont été empêchés d'assister à la première session. Un membre, M. Kaigama, n'a pas pu participer à la deuxième semaine de la première session.

D. Réunions et documentation

5. Le Comité consultatif a tenu 16 séances plénières et trois séances privées et les groupes de rédaction 10 séances. Le Comité consultatif a adopté 13 recommandations. On trouvera le texte des recommandations dans le premier chapitre.

E. Élection du Bureau

6. Conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à sa 1^{re} séance, le 4 août 2008, le Comité consultatif a élu par acclamation le Bureau suivant:

Président: Miguel Alfonso Martínez (Cuba)

Vice-Présidents: Chung Chinsung (République de Corée)
Vladimir Kartashkin (Fédération de Russie)
Mona Zulficar (Égypte)

Rapporteur: Emmanuel Decaux (France)

7. À la même séance, M. Bengoa, M. Kartashkin, M^{me} Quisumbing, M^{me} Warzazi et M. Ziegler ont fait des déclarations au sujet de l'élection du Président. Après son élection, le Président du Comité consultatif, M. Alfonso Martínez, a lui aussi fait une déclaration.

8. À la même séance également, M. Burney, M. Heinz, M. Hüseyinov et M. Kaigama ont fait des déclarations au sujet de l'élection des Vice-Présidents et du Rapporteur.

F. Adoption de l'ordre du jour

9. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 4 août 2008, le Comité consultatif était saisi d'une note du Secrétaire général contenant l'ordre du jour provisoire de la première session (A/HRC/AC/2008/1/1). L'ordre du jour provisoire annoté est paru sous la cote A/HRC/AC/2008/1/1/Add.1.

10. Aux mêmes séances, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations au sujet de l'ordre du jour provisoire de la première session (pour la liste détaillée des orateurs, voir annexe II).

11. À la 3^e séance, le 5 août, le Président du Comité consultatif a proposé de réviser l'ordre du jour provisoire comme le Bureau en avait convenu. Il a proposé d'inverser l'ordre dans lequel seraient examinés les points 3 et 4; ainsi, l'ancien point 3 est devenu le nouveau point 4 et vice versa. Le Comité consultatif était saisi de l'ordre du jour provisoire révisé de la première session (A/HRC/AC/2008/1/1/Rev.1).

12. À la même séance, des membres du Comité consultatif ont fait des déclarations au sujet de l'ordre du jour provisoire révisé de la première session (voir annexe II).

13. À la même séance également, l'ordre du jour, tel qu'il avait été modifié, a été adopté sans vote (voir annexe I).

G. Organisation des travaux et conduite des débats

14. Le Comité consultatif a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 2^e séances, le 4 août, à sa 3^e séance, le 5 août, à sa 6^e séance, le 6 août, à ses 7^e et 8^e séances, le 7 août, à sa 9^e séance, le 8 août, à sa 10^e séance, le 11 août, à sa 14^e séance, le 13 août, ainsi qu'en séance privée, le 13 août.

15. À la 2^e séance, le 4 août, le Président, au nom du Bureau, a proposé de limiter à cinq minutes le temps de parole initial accordé aux observateurs des États et à trois minutes celui accordé aux autres observateurs. Les modalités à suivre ont été adoptées sans vote.

16. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 4 août, le Comité consultatif a examiné son programme de travail, conformément à l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

17. Aux mêmes séances, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations au sujet du programme de travail de la première session (voir annexe II).

18. À la 3^e séance, le 5 août, des membres du Comité consultatif ont fait des déclarations au sujet du programme de travail révisé de la première session (voir annexe II).

19. À la même séance, le programme de travail révisé a été adopté sans vote.

20. À la même séance également, le Comité consultatif, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'adopter, sans vote, les modalités à suivre pour l'organisation de ses travaux et la conduite des débats. Des membres du Comité consultatif ont fait des déclarations au sujet des modalités proposées (voir annexe II).

21. Le Comité consultatif a convenu que le Bureau se réunirait le mardi matin et chaque fois que la situation l'exigerait. Le Président ou le Bureau rencontreraient aussi les organisations non gouvernementales une fois par semaine, le jeudi, de 9 à 10 heures.

22. Selon les modalités adoptées, au cours des débats, les orateurs prendraient la parole dans l'ordre suivant: membres du Comité consultatif, lesquels pourraient prendre la parole à tout moment; observateurs d'organisations intergouvernementales, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales; et observateurs de gouvernements.

23. Le Comité consultatif a aussi fait sienne la recommandation du Bureau concernant la fréquence et la durée autorisées des interventions. Les membres du Comité consultatif auraient le droit de faire une ou plusieurs déclarations de dix minutes maximum sur chaque point ou subdivision de point de l'ordre du jour. Il a été convenu que les membres du Comité consultatif qui prendraient la parole sur des points de procédure devraient être aussi brefs que possible et qu'en aucun cas leurs interventions ne devraient dépasser deux minutes.

24. Suivant la pratique d'autres organes des Nations Unies, les rapporteurs spéciaux, les auteurs de documents de travail et les représentants concernés du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) prendraient la parole au début de l'examen de chaque point ou subdivision de point pertinent de l'ordre du jour pour présenter leurs rapports.

Le temps de parole des rapporteurs spéciaux et autres experts chargés de l'établissement de rapports ou de documents de travail serait limité à vingt minutes, à répartir entre la présentation de leurs rapports et l'exposé de leurs conclusions. Un dialogue avec les autres experts ainsi qu'avec les observateurs suivrait la présentation orale du rapport.

25. Le temps de parole des observateurs d'organisations non gouvernementales serait limité à une intervention de sept minutes sur chaque point ou subdivision de point. En ce qui concerne les déclarations conjointes d'organisations non gouvernementales, il a été décidé d'accorder un temps de parole de sept minutes pour les interventions au nom de 1 ou 2 organisations non gouvernementales; de dix minutes pour les interventions au nom de 3 à 5 organisations non gouvernementales; de douze minutes pour les interventions au nom de 6 à 10 organisations non gouvernementales; et de quinze minutes pour celles faites au nom de plus de 10 organisations non gouvernementales. Les organisations non gouvernementales qui feraient des déclarations conjointes pourraient demander de prendre la parole avant celles qui souhaitent intervenir en leur nom propre.

26. Le temps de parole des organisations intergouvernementales, des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres organisations serait limité à une déclaration de sept minutes sur chaque point ou subdivision de point; la limitation du temps de parole s'appliquerait aussi aux observateurs de gouvernements. Il a été convenu par ailleurs que, dans leurs déclarations, les observateurs de gouvernements ne devraient pas traiter de la situation des droits de l'homme dans des pays autres que le leur. Les déclarations dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à trois minutes pour la première et à deux minutes pour la seconde, le droit de réponse devant normalement s'exercer à la fin du débat général sur un point donné de l'ordre du jour.

27. Le Président a invité chacun des participants à se garder de lancer des attaques personnelles et de tenir des propos insultants qui pourraient porter atteinte à la réputation et à l'intégrité d'un autre participant.

28. Il a aussi été convenu que la liste des orateurs serait ouverte au début de la session pour tous les participants, qui pourraient s'inscrire pour tous les points ou subdivisions de point de l'ordre du jour. Si les orateurs inscrits sur la liste n'avaient pas tous pris la parole pendant une séance, à la séance suivante, la parole serait donnée d'abord à ces orateurs restants, dans le même ordre. Le Président annoncerait à l'avance la clôture de la liste des orateurs sur tout point ou subdivision de point à l'étude, normalement au début de l'examen de ce point ou subdivision de point.

29. Il a aussi été convenu que si, au cours d'une séance, il n'y avait plus d'intervenant sur un point ou subdivision de point de l'ordre du jour, le Comité consultatif aborderait l'examen du point ou de la subdivision de point suivant de son programme de travail, sans clore le débat sur le point ou la subdivision de point précédent, s'il le jugeait nécessaire.

30. Il a été convenu en outre que, compte tenu des impératifs rédactionnels et autres, les projets de recommandation et les propositions seraient, en règle générale, soumis au moins trois jours ouvrables avant la date à laquelle il était prévu de les examiner. La date limite pour la

présentation des projets de recommandation serait fixée par le Président, en consultation avec le Bureau, et annoncée suffisamment à l'avance.

31. Le Comité consultatif a aussi décidé que les délégations distribueraient des copies de leurs déclarations ou documents au fond de la salle de conférence exclusivement. Elles pourraient aussi les déposer sur les tables situées au fond de la salle. Les organisations non gouvernementales ne pourraient pas déposer de documents, tracts ou autres pièces sur le pupitre des membres ou observateurs dans la salle de conférence.

32. À la 6^e séance, le 5 août, aux 7^e et 8^e séances, le 7 août, à la 9^e séance, le 8 août, à la 10^e séance, le 11 août, à la 14^e séance, le 13 août, ainsi qu'à la séance privée du 13 août, des membres du Comité consultatif et un observateur de gouvernement ont fait des déclarations sur l'organisation des travaux (voir annexe II).

33. À la 16^e séance, le 15 août, le Président, M. Bengoa, M. Burney, M. Kartashkin, M. Ziegler et M^{me} Zulficar ont fait des observations d'ordre général.

III. DEMANDES SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉCOULANT DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

34. Le Comité consultatif a examiné le point 3 de l'ordre du jour à ses 3^e et 4^e séances, le 5 août, à ses 5^e et 6^e séances, le 6 août, à ses 7^e et 8^e séances, le 7 août, à sa 9^e séance, le 8 août, et à sa 10^e séance, le 11 août, ainsi qu'à ses séances privées, les 13 et 14 août.

A. Éducation et formation aux droits de l'homme

35. Conformément à la résolution 6/10 du Conseil, le Comité consultatif, à ses 3^e et 4^e séances, le 5 août, a examiné la question de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme.

36. À la 3^e séance, le 5 août, un représentant du HCDH a fait un exposé sur la question. Pendant le débat qui a suivi, aux 3^e et 4^e séances, le même jour, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).

37. À la 4^e séance, le même jour, le Comité consultatif a créé, sans vote, un groupe de rédaction à composition non limitée sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, comptant un expert membre à part entière pour chaque groupe régional. Les membres suivants du Comité consultatif ont donc siégé au groupe de rédaction: M. Decaux, M. Fix Fierro, M. Kartashkin, M^{me} Quisumbing et M^{me} Warzazi.

38. Le groupe de rédaction a tenu sept séances, les 5, 6, 7, 8 (deux séances), 12 et 13 août, dont trois séances privées.

Groupe de rédaction sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme: programme de travail

39. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.7, qui avait pour auteurs M. Decaux, M. Fix Fierro, M. Kartashkin, M^{me} Quisumbing et M^{me} Warzazi.

40. M. Decaux a présenté le projet de recommandation et l'a révisé oralement en en modifiant le titre, en ajoutant un quatrième alinéa au préambule, en modifiant le paragraphe 2 du dispositif et en ajoutant un nouveau paragraphe 7.

41. M. Alfonso Martínez, M. Decaux, M. Heinz, M. Hüseyinov et M^{me} Quisumbing ont fait des déclarations au sujet du projet de recommandation.

42. M. Decaux a fait une déclaration en réponse aux questions qui avaient été posées.

43. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/1).

B. Droit à l'alimentation

44. Conformément à la résolution 7/14 du Conseil, le Comité consultatif, à sa 4^e séance, le 5 août, a examiné la question du droit à l'alimentation.
45. À la même séance, un représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a fait un exposé sur la question. Au cours du débat qui a suivi, aux 4^e et 5^e séances, les 5 et 6 août, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).
46. À la 5^e séance, le 6 août, le Comité consultatif a créé, sans vote, un groupe de rédaction à composition non limitée sur le droit à l'alimentation, comptant un expert membre à part entière pour chaque groupe régional. Les membres suivants du Comité consultatif ont donc siégé au groupe de rédaction: M. Bengoa, M^{me} Chung, M. Hüseyinov, M. Ziegler et M^{me} Zulficar.
47. Le groupe de rédaction a tenu trois séances, les 6, 12 et 15 août.
48. À la 9^e séance, le 8 août, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Heiner Flassbeck, a pris la parole en plénière. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et des observateurs d'organisation non gouvernementale ont fait des déclarations (voir annexe II).
49. À la 10^e séance, le 11 août, le Chef de la section de la politique générale et des conseils juridiques de la Division des services de protection internationale du HCR, Oldrich Andrysek, a pris la parole en plénière. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et des observateurs d'organisation non gouvernementale ont fait des déclarations (voir annexe II).

Réfugiés de la faim: bons offices du Conseil des droits de l'homme et du Secrétaire général

50. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.13, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M^{me} Chung, M. Hüseyinov, M^{me} Warzazi, M. Ziegler et M^{me} Zulficar.
51. M. Ziegler a présenté le projet de recommandation, en modifiant oralement le paragraphe 4 du dispositif.
52. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/6).

Réalisation du droit à l'alimentation dans les camps de réfugiés des Nations Unies

53. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.14, qui avait pour auteur M. Ziegler, auquel M^{me} Quisumbing s'est jointe ultérieurement.

54. M. Ziegler a présenté le projet de recommandation, en en modifiant oralement les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième alinéas du préambule et le paragraphe du dispositif. Au cours du débat qui a suivi, M. Bengoa, M. Hüseyinov et M^{me} Quisumbing ont proposé oralement de nouvelles modifications dont certaines ont été acceptées par les auteurs.

55. M. Bengoa, M. Kartashkin et M^{me} Warzazi ont fait des déclarations au sujet du projet de recommandation. M. Ziegler a aussi fait des déclarations en réponse aux questions qui avaient été posées.

56. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été modifié oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/7).

Groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation: programme de travail

57. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.15, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M^{me} Chung, M. Hüseyinov, M. Ziegler et M^{me} Zulficar.

58. M. Bengoa a présenté le projet de recommandation.

59. M. Decaux a révisé oralement le projet de recommandation en en modifiant le titre, modification qui a été acceptée par les auteurs.

60. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Comité consultatif a été appelée sur les incidences administratives et les incidences sur le budget-programme du projet de recommandation (voir annexe III).

61. Le projet de recommandation a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/8).

C. Droits fondamentaux des femmes

62. Conformément à la résolution 6/30 du Conseil, le Comité consultatif, à sa 5^e séance, le 6 août, a examiné la question de la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies. Un représentant du HCDH a fait un exposé sur la question. Au cours du débat qui a suivi, aux 5^e et 6^e séances, le même jour, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).

Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies

63. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.9, qui avait pour auteurs M^{me} Chung, M. Sakamoto et M^{me} Zulficar. M. Burney et M^{me} Quisumbing se sont joints ultérieurement aux auteurs.

64. M^{me} Zulficar a présenté le projet de recommandation en en modifiant oralement le paragraphe du dispositif et en ajoutant un paragraphe 2 au dispositif.

65. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/4).

D. Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

66. Conformément à la résolution 8/5 du Conseil, le Comité consultatif, à sa 7^e séance, le 7 août, a commencé à examiner la question de la promotion d'un ordre international démocratique et équitable. Un représentant du HCDH a fait un exposé sur la question. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

67. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.3, qui avait pour auteurs M. Burney et M^{me} Quisumbing.

68. M. Burney a présenté le projet de recommandation, en en révisant oralement les paragraphes 1, 2 et 3 du dispositif. M^{me} Warzazi a proposé oralement d'autres modifications qui ont été acceptées par les auteurs.

69. M. Kartashkin a fait une déclaration au sujet du projet de recommandation.

70. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/2).

E. Personnes disparues

71. Conformément à la résolution 7/28 du Conseil, le Comité consultatif, à sa 7^e séance, le 7 août, a examiné la question des personnes disparues. Un représentant du HCDH a fait un exposé sur la question. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements ont fait des déclarations (voir annexe II).

Personnes disparues

72. À la 15^e séance, le 14 août, le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.4, qui avait pour auteur M. Burney, a été retiré par son auteur.

73. À la même séance, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.8, qui avait pour auteurs M^{me} Chung, M. Fix Fierro, M. Heinz, M. Kartashkin, M^{me} Quisumbing et M. Sakamoto. M. Decaux s'est joint ultérieurement aux auteurs.

74. M. Kartashkin a présenté le projet de recommandation en en modifiant oralement le paragraphe du dispositif. M^{me} Warzazi a proposé oralement de modifier le paragraphe du dispositif, modification qui a été acceptée par les auteurs.

75. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/3).

F. Droits fondamentaux des personnes handicapées

76. Conformément à la résolution 7/9 du Conseil, le Comité consultatif, à sa 8^e séance, le 7 août, a examiné la question des droits fondamentaux des personnes handicapées. Un représentant du HCDH a fait un exposé sur la question. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et un observateur de gouvernement ont fait des déclarations (voir annexe II).

Droits fondamentaux des personnes handicapées

77. À la 15^e séance, le 14 août, le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.4, qui avait pour auteur M. Burney, a été retiré par son auteur.

G. Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille

78. Conformément à la résolution 8/13 du Conseil, le Comité consultatif, à sa 8^e séance, le 7 août, a examiné la question de l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille. Un représentant du HCDH a fait un exposé sur la question. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et un observateur de gouvernement ont fait des déclarations (voir annexe II).

Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille

79. À sa 15^e séance, le 14 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.12, qui avait pour auteurs M. Burney, M. Chen, M^{me} Chung, M. Fix Fierro, M. Hüseyinov, M^{me} Quisumbing et M. Sakamoto.

80. M. Sakamoto a présenté le projet de recommandation, en en modifiant oralement le paragraphe du dispositif.

81. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Comité consultatif a été appelée sur les incidences administratives et les incidences sur le budget-programme du projet de recommandation (voir annexe III).

82. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/5).

**IV. MISE EN ŒUVRE DES SECTIONS III ET IV DE L'ANNEXE
À LA RÉSOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS
DE L'HOMME EN DATE DU 18 JUIN 2007**

83. Le Comité consultatif a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 10^e et 11^e séances, le 11 août, à ses 12^e et 13^e séances, le 12 août, à sa 14^e séance, le 13 août, et en séances privées, les 12, 13 et 14 août.

A. Règlement intérieur et méthodes de travail

84. Aux 10^e et 11^e séances, le 11 août, et à une séance privée, le 13 août, le Comité consultatif a examiné la question de son règlement intérieur et ses méthodes de travail. Au cours du débat qui a suivi, aux mêmes séances, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).

85. À sa 11^e séance, le 11 août, le Comité consultatif a créé, sans vote, un groupe de rédaction à composition non limitée sur le règlement intérieur, comptant un expert membre à part entière pour chaque groupe régional. Les membres suivants du Comité consultatif ont donc siégé au groupe de rédaction: M. Burney, M. Fix Fierro, M. Heinz, M. Hüseyinov et M^{me} Zulficar (cette dernière à titre provisoire).

86. Le groupe de rédaction a tenu une séance le 13 août.

Comptes rendus analytiques officiels

87. À sa 16^e séance, le 15 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.1, qui avait pour auteur M. Alfonso Martínez.

88. M. Alfonso Martínez a présenté le projet de recommandation en le révisant oralement. M. Decaux a proposé oralement d'autres modifications au projet de recommandation, qui ont été acceptées par l'auteur.

89. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Comité consultatif a été appelée sur les incidences administratives et les incidences sur le budget-programme du projet de recommandation (voir annexe III).

90. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/9).

**B. Statut des études dont la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme serait chargée**

91. À ses 12^e et 13^e séances, le 12 août, et à une séance privée le même jour, le Comité consultatif a examiné la question du statut des études dont la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme serait chargée. Au cours du débat qui a suivi, aux mêmes séances, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).

Publication des études achevées par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

92. À sa 16^e séance, le 15 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.2, qui avait pour auteur M. Ziegler.
93. M. Ziegler a présenté le projet de recommandation.
94. Le projet de recommandation a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/10).

Études de la Sous-Commission

95. À sa 16^e séance, le 15 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.17/Rev.2, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Burney, M. Chen, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Fix Fierro, M. Heinz, M. Hüseyinov, M^{me} Quisumbing, M. Sakamoto et M^{me} Zulficar.
96. M. Bengoa a présenté le projet de recommandation.
97. M. Alfonso Martínez et M. Kartashkin ont fait des déclarations au sujet du projet de recommandation. M^{me} Quisumbing et M^{me} Warzazi ont proposé oralement des modifications au projet de recommandation.
98. M^{me} Zulficar a proposé oralement d'apporter aux paragraphes 3 et 4 du dispositif du projet de recommandation d'autres modifications qui ont été acceptées par les auteurs.
99. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/13).

C. Ordre du jour et programme de travail annuel y compris les nouvelles priorités

100. À sa 14^e séance, le 13 août, le Comité consultatif a examiné la question de son ordre du jour et de son programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités. Au cours du débat qui a suivi, des membres du Comité consultatif et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations (voir annexe II).

Nouveaux organes créés par le Conseil des droits de l'homme

101. À sa 16^e séance, le 15 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.6, qui avait pour auteur M^{me} Warzazi.
102. M^{me} Warzazi a présenté le projet de recommandation.
103. Le projet de recommandation a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/11).

Le droit des peuples à l'autodétermination

104. À la 16^e séance, le 15 août, le Comité consultatif a examiné le projet de recommandation A/HRC/AC/2008/1/L.16, qui avait pour auteur M. Ziegler.

105. M. Ziegler a présenté le projet de recommandation. M. Burney, M. Decaux, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M^{me} Quisumbing, M^{me} Warzazi et M^{me} Zulficar ont fait des déclarations au sujet du projet de recommandation.

106. M. Bengoa a proposé des amendements au paragraphe 4 du dispositif du projet de recommandation.

107. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention du Comité consultatif a été appelée sur les incidences administratives et les incidences sur le budget-programme du projet de recommandation (voir annexe III).

108. Le projet de recommandation, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté sans vote (pour le texte tel qu'il a été adopté, voir chap. I, recommandation 1/12).

109. M. Hüseyinov a émis une ferme objection à l'adoption de la recommandation ainsi qu'à la procédure appliquée pour son adoption.

D. Nomination des membres du Groupe de travail des communications

110. Conformément au paragraphe 93 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil, à sa 14^e séance, le 13 août, le Comité consultatif a décidé, sans vote, de nommer les membres dont le nom suit au Groupe de travail des communications: M. Alfonso Martínez, M. Chen, M. Decaux, M. Kartashkin et M^{me} Warzazi.

**V. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AU CONSEIL DES DROITS
DE L'HOMME SUR SA PREMIÈRE SESSION**

111. Le Comité consultatif a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 16^e séance, le 15 août.
112. À cette séance, le Rapporteur du Comité consultatif, M. Decaux, a présenté le projet de rapport sur la première session (A/HRC/AC/2008/1/L.10).
113. M^{me} Quisumbing, M^{me} Warzazi et M^{me} Zulficar ont fait des déclarations au sujet du projet de rapport.
114. À la même séance, le Comité consultatif a adopté le projet de rapport *ad referendum* et décidé de charger le Rapporteur d'y mettre la dernière main.

Annexe I

Ordre du jour

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Demandes soumises au Comité consultatif découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme:
 - a) Éducation et formation aux droits de l'homme;
 - b) Droit à l'alimentation;
 - c) Droits fondamentaux des femmes;
 - d) Promotion d'un ordre international démocratique et équitable;
 - e) Personnes disparues;
 - f) Droits fondamentaux des personnes handicapées;
 - g) Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille.
4. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme en date du 18 juin 2007:
 - a) Règlement intérieur et méthodes de travail;
 - b) Statut des études dont la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme serait chargée;
 - c) Ordre du jour et programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités;
 - d) Nomination des membres du Groupe de travail des communications.
5. Rapport du Comité consultatif au Conseil des droits de l'homme sur sa première session.

Annexe II

Liste des orateurs

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
1. Élection du Bureau	1 ^{re} 4 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Burney, M. Heinz, M. Hüseyinov, M. Kaigama, M. Kartashkin, M. Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	1 ^{re} 4 août 2008	Membres: M. Bengoa, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi. Observateurs gouvernementaux: Inde, Indonésie.
	2 ^e 4 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar. Observateurs gouvernementaux: Argentine, Bangladesh, Chine, Égypte (au nom du Groupe des États africains), Japon, Mexique, Philippines, Suisse, Thaïlande. Observateurs d'organisations non gouvernementales: Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (également au nom de l'Asian Forum for Human Rights and Development (Forum-Asia) et du Groupement pour les droits des minorités), Mouvement indien «Tupaj Amaru», Fédération internationale des femmes diplômées des universités.
	3 ^e 5 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi.
	6 ^e 6 août 2008	Membres: M. Decaux, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi.
	7 ^e 7 août 2008	Membre: M ^{me} Warzazi.
	8 ^e 7 août 2008	Membres: M ^{me} Chung, M. Bengoa, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi.

Point de l'ordre du jour		Numéro et date de la séance	Intervenants
		9 ^e 8 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar. Observateur gouvernemental: Philippines.
		10 ^e 11 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Decaux, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler.
		14 ^e 13 août 2008	Membres: M. Decaux, M ^{me} Warzazi.
		13 août 2008 (privée)	Membres: M. Bengoa, M ^{me} Chung, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi.
		16 ^e 15 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Burney, M. Kartashkin, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar.
3. Demandes soumises au Comité consultatif découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme	a) Éducation et formation aux droits de l'homme	3 ^e 5 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar. Observateurs gouvernementaux: Inde, Nigéria, Suisse (également au nom du Maroc).
		4 ^e 5 août 2008	Membres: M. Bengoa, M. Decaux, M. Kaigama, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi. Observateurs gouvernementaux: Argentine, Bangladesh, Brésil, Mexique, Suisse. Observateurs d'organisations non gouvernementales: Conseil indien sud-américain, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Association mondiale pour l'école instrument de paix.

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants	
	b) Droit à l'alimentation	4 ^e 5 août 2008 Membres: M. Bengoa, M. Decaux, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar.	
		5 ^e 6 août 2008 Membres: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler. Observateurs gouvernementaux: Bangladesh, Brésil, France, Nigéria. Observateurs d'organisations non gouvernementales: Centre Europe-Tiers monde, Mouvement indien «Tupaj Amaru» (également au nom du Conseil mondial de la paix).	
		9 ^e 8 août 2008 Membres: M. Bengoa, M. Heinz, M. Ziegler. Observateurs d'organisations non gouvernementales: Comisión jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos (CAPAJ), Mouvement indien «Tupaj Amaru».	
		10 ^e 11 août 2008 Membres: M. Bengoa, M. Burney, M. Heinz, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar.	
		14 août 2008 (privée) Membres: M. Bengoa, M. Decaux, M. Hüseyinov, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler.	
		13 août 2008 (privée) Membres: M. Bengoa, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi.	
	c) Droits fondamentaux des femmes	5 ^e 6 août 2008	Membres: M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar. Observateur gouvernemental: Mexique. Observateur d'organisations non gouvernementales: Fédération internationale des femmes diplômées des universités.

Point de l'ordre du jour		Numéro et date de la séance	Intervenants
		6 ^e 6 août 2008	Membres: M ^{me} Chung, M. Decaux, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar. Observateur gouvernemental: Argentine. Observateur d'organisations non gouvernementales: Japan Fellowship of Reconciliation.
		13 août 2008 (privée)	Membres: M. Heinz, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Zulficar.
	d) Promotion d'un ordre international démocratique et équitable	7 ^e 7 août 2008	Membres: M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar. Observateur gouvernemental: Brésil. Observateurs d'organisations non gouvernementales: Conseil indien sud-américain, Mouvement indien «Tupaj Amaru» (également au nom du Conseil mondial de la paix), Association mondiale pour l'école instrument de paix.
		13 août 2008 (privée)	Membres: M. Burney, M. Chen, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi.
	e) Personnes disparues	7 ^e 7 août 2008	Membres: M. Alfonso Martínez, M. Burney, M. Decaux, M. Heinz, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi. Observateurs gouvernementaux: Fédération de Russie, France, Mexique, Nigéria.
		13 août 2008 (privée)	Membres: M. Burney, M. Decaux, M. Heinz, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi.
	f) Droits fondamentaux des personnes handicapées	8 ^e 7 août 2008	Membres: M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Hüseyinov, M. Kaigama, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi. Observateur gouvernemental: Mexique.
		13 août 2008 (privée)	Membre: M. Burney.

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
	g) Élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille	8 ^e 7 août 2008 Membres: M. Bengoa, M. Burney, M. Decaux, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto. Observateur gouvernemental: Japon.
		14 août 2008 (privée) Membres: M. Kartashkin, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar.
4. Mise en œuvre des sections III et IV de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme en date du 18 juin 2007	a) Règlement intérieur et méthodes de travail	10 ^e 11 août 2008 Membres: M. Bengoa, M. Burney, M. Chen, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Zulficar. Observateurs gouvernementaux: Bangladesh, Égypte, Inde, Philippines.
		11 ^e 11 août 2008 Membres: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar. Observateurs gouvernementaux: Égypte, Fédération de Russie, Inde.
		13 août 2008 (privée) Membres: M. Chen, M. Decaux, M. Hüseyinov, M ^{me} Warzazi.
	b) Statut des études dont la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme serait chargée	12 ^e 12 août 2008 Membres: M. Alfonso Martínez, M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler. Observateurs gouvernementaux: Fédération de Russie, Bangladesh.
		13 ^e 12 août 2008 Membres: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi. Observateurs gouvernementaux: Allemagne, Argentine, Égypte, France, Inde, Mexique. Observateurs d'organisations non gouvernementales: Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos, Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (également au nom de l'Asian Forum for Human Rights and Development (Forum-Asia)).

Point de l'ordre du jour		Numéro et date de la séance	Intervenants
		12 août 2008 (privée)	Membres: M. Bengoa, M. Chen, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar.
		14 août 2008 (privée)	Membres: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Chen, M. Decaux, M. Heinz, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M. Sakamoto, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar.
	c) Ordre du jour et programme de travail annuel, y compris les nouvelles priorités	14 ^e 13 août 2008	Membres: M. Alfonso Martínez, M. Decaux, M. Kartashkin. Observateurs gouvernementaux: Bangladesh, Inde, Mexique. Observateur d'organisations non gouvernementales: Conseil indien sud-américain.
		14 août 2008 (privée)	Membres: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M ^{me} Chung, M. Decaux, M. Heinz, M. Hüseyinov, M. Kartashkin, M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M. Ziegler, M ^{me} Zulficar.
5. Rapport du Comité consultatif au Conseil des droits de l'homme sur sa première session		16 ^e 15 août 2008	Membres: M ^{me} Quisumbing, M ^{me} Warzazi, M ^{me} Zulficar.

Annexe III

Incidences administratives et incidences sur le budget-programme des recommandations adoptées par le Comité consultatif à sa première session

1. Si le Conseil des droits de l'homme approuve les projets de recommandation qui lui sont soumis pour adoption, les ressources additionnelles qui pourraient être demandées seront indiquées dans un état des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme qui figurera dans le rapport du Conseil. En conséquence, le présent rapport ne contient pas d'état des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme des recommandations adoptées par le Comité consultatif à sa première session.
